



Vollèges le 7 novembre 2016

CONSEIL COMMUNAL DE VOLLEGES

Extrait des décisions du conseil communal du 08.09.2016

Commune de Vollèges

com.volleges@dransnet.ch

- a adjugé à l'entreprise Julien Vaudan les travaux de curage des redans de Vens pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 4'390.20 TTC** ;
- a adjugé à l'entreprise Pierre-Alain Pochon les travaux d'aménagement d'une barrière à la Place de la Chapelle au Levron – carrefour Paccoret-Creusette, pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 4'240.-- TTC** ;
- a validé la proposition de la commission des travaux publics de mandater un bureau spécialisé afin d'effectuer une étude de faisabilité et d'estimation des coûts visant à étendre le réseau d'irrigation au secteur des vignes du Bioley ;
- a, sur proposition de la commission de salubrité, décidé de procéder à la pose de panneaux d'information « Ramassez vos déchets » sur les différentes places de pic-nic.

Extrait des décisions du conseil communal du 08.09.2016

- a adjugé à l'entreprise Besse-Comby carrelages Sàrl les travaux de couverture du mur situé entre la place de la Chapelle et le départ du Chemin des Mellays au Levron pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 5'031.90 TTC** ;
- a adjugé à l'entreprise Signalisation.CH SA les travaux de marquage et de pose de panneaux de signalisation sur la nouvelle place située entre la rue des Fontaines et le chemin du Paccoret au Levron pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 3'229.40 TTC** ;
- a approuvé la proposition de la commission de l'Aménagement du territoire de créer une sous-commission du patrimoine-bâti de la commune de Vollèges et a nommé Mme Marie-France Hendrickx et MM Christophe Maret, Cédric Felley et Alain Mürli pour en faire partie ;
- a adjugé au bureau Citec ingénieurs conseil SA à Veyras, les travaux relatifs aux divers aménagements complémentaires pour les zones 30 km/h et la zone de rencontre de Vollèges pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 5'400.-- TTC** ;
- a adjugé à l'entreprise Michel Meizoz les travaux pour la pose d'une grille de récupération des eaux de surface au Chemin des Mellays au Levron pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 1'730.-- TTC** ;
- a adjugé à l'entreprise Pelo Bois les travaux d'égavage du tilleul sis sur la parcelle no 232, folio 3, propriété de Mme Tornay Edith, pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 840.-- HT** ;
- a, adjugé les travaux suivants dans le cadre de l'aménagement du nouveau dépôt des travaux publics, à savoir :
 1. Construction métallique à l'entreprise Martinetti **Fr. 66'880.-- TTC**
 2. Echafaudages à l'entreprise VonRo Cerdeira SA **Fr. 22'790.-- TTC**
 3. Fenêtres PVC à l'entreprise FD Bois Sàrl **Fr. 19'990.-- TTC**
 4. Inst. solaire photovoltaïques à Dransénergie **Fr. 28'449.--TTC** ;
- a autorisé la pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture de son bâtiment sis sur la parcelle no 1186, folio 9 au lieudit Les Bocalles à Vollèges à M. Stéphane Popescu ;
- a autorisé la pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture de son bâtiment sis sur la parcelle no 1369, folio 8 au lieudit Les Pradayens à Vollèges l'entreprise Frossard charpente et menuiserie Sàrl ;
- a autorisé la pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture de son bâtiment sis sur la parcelle no 1413, folio 8 au lieudit Les Pradayens à Vollèges l'entreprise Frossard charpente et menuiserie Sàrl ;
- a accepté la prolongation de deux ans de l'autorisation de construire une maison d'habitation sur la parcelle no 567, folio 4 au lieudit Les Planches à Cries/Vollèges à M. Jean-Luc Grech ;
- a autorisé la construction d'une habitation en résidence principale avec dérogation à l'art. 77a du RCCz (distance au fonds voisin) et la pose de capteurs solaires en toiture sur la parcelle no 1488, folio 5 au lieudit Les Places à Vollèges à ASJ promotion SA ;
- a autorisé la construction d'une habitation en résidence principale avec capteurs solaires en toiture sur la parcelle no 3929, folio 24 au lieudit La Combe à Vens au bureau BR Architectes associés SA ;
- a décidé de subventionner les achats du nouveau Pass St.-Bernard pour les enfants et jeunes **de 6 à 24 ans** par le versement d'un montant **de Fr. 50.--**.